

Les islamistes « radicalisés » ont, au travers de leurs actions violentes, un double objectif : d'une part essayer de déstabiliser une population par des actes ayant vocation à la « terroriser » et d'autre part jouer un rôle personnel valorisant à leurs propres yeux et à ceux de leurs partisans et complices. La publicité intense et parfois complaisante qui accompagne ces actes - et par là-même en renforce la portée - ne laisse pas de surprendre, mais est-il concevable de la limiter, ne serait-ce que temporairement ?

Terrorisme : peut-on enrayer l'hypertrophie de l'information ?

Philippe Lazar : Les attentats qualifiés de « terroristes » donnent lieu à une information dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est très nourrie, tant dans les médias que dans les réseaux sociaux. L'objectif même de ceux qui perpètrent de tels attentats étant fondamentalement qu'on parle d'eux et que leurs actes contribuent à déstabiliser la population, on peut se demander s'il est raisonnable qu'on donne un tel écho à leurs actions : n'entre-t-on pas directement dans leur jeu en agissant ainsi ? Mais on peut aussi s'interroger sur la possibilité réelle de modifier les comportements de tous ordres qui conduisent à ce débordement d'informations...

MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

Hala Kodmani : Ces questions sont en effet celles que nous posons en permanence en tant que journalistes toutes les fois que se produit un attentat. Ce qui est certain, c'est que, comme on le dit dans notre métier, il s'agit d'un sujet « vendeur » et même particulièrement vendeur. Il y a une

forte demande du public pour toutes sortes d'informations : le récit détaillé des événements, les images évidemment, le portrait des auteurs des attentats, de leur histoire, de leurs allers-retours au Proche-Orient, etc. On entend bien sûr aussi le discours inverse : « Vous en faites trop, vous les médias... » mais cela c'est vraiment du discours, en réalité les gens en redemandent et, bien évidemment, les responsables des médias ont du mal à résister à cette pression dans le cadre concurrentiel qui est le leur ! Nous avons bien conscience, nous journalistes, de nos responsabilités en la matière et, comme vous le disiez, d'entrer ainsi involontairement mais directement dans le jeu des « terroristes ». Et nous savons que ceux-ci ne peuvent que se réjouir de devenir en quelque sorte une préoccupation essentielle des populations auxquelles ils s'attaquent. À quoi s'ajoute évidemment la fierté personnelle d'être reconnus comme des héros par tous ceux qui soutiennent matériellement leur action ou qui sont simplement sensibles à leurs objectifs.

En ce qui concerne notre rôle, tout est en fait question de dosages, dosages qui n'effacent pas nos interrogations : faisons-nous réellement de l'information ou contribuons-nous à vendre du papier ? Nous nous posons très crûment la question, sans avoir nécessairement de réponse absolue. Nous avons bien conscience d'être pris dans une spirale à laquelle il est bien difficile de résister ! Cela dit, nous ne sommes pas, et de loin, les seuls responsables de cette situation car nous ne sommes pas les seuls à donner à ces actes la publicité qui est aujourd'hui la leur : le monde politique, par exemple, en fait bien autant que nous en la matière !

Jean-Marie Charon : Vous venez de vous placer explicitement et à juste titre du point de vue de l'émission des messages vers la population ; je pense qu'il faut aussi s'interroger sur la façon dont de tels messages sont reçus, et par conséquent se demander comment serait reçu le fait de limiter de manière importante les informations sur des éléments aussi graves que les attentats. Les médias traditionnels n'ont plus la main ou plus exactement n'ont plus qu'une partie de la main sur l'information : les réseaux sociaux existent, on ne peut se positionner qu'en prenant acte de leur existence !

P.L. : Qui les consulte ? Leur influence s'exerce-t-elle surtout sur les



jeunes et dans les villes ou bien est-elle déjà beaucoup plus largement répandue ? Les médias professionnels eux-mêmes n'ont-ils pas recours aux informations ou aux rumeurs qu'ils diffusent ?

Gérard Roche : Je suis frappé par le fait que, dans la France profonde dont je suis l'un des élus, une fraction très importante de la population les consulte, et absolument pas seulement les jeunes !

J.-M.C. : Je le confirme ! Les réseaux sociaux sont, pour beaucoup de nos concitoyens, la source première d'information, qu'ils cherchent ensuite – souvent mais pas toujours – à confirmer en consultant les médias traditionnels, à commencer bien sûr par la télévision. Un silence

Hala Kodmani :
« Faisons-nous réellement de l'information ou contribuons-nous à vendre du papier ? Nous nous posons très crûment la question, sans avoir nécessairement de réponse absolue »

Ont pris part à ce débat **Fethi Benslama**, psychanalyste, **Jean-Marie Charon**, sociologue, **Hala Kodmani**, journaliste, **Philippe Lazar**, directeur de *Diasporiques*, **Gérard Roche**, sénateur de la Haute-Loire, **Jean-François Théry**, ancien président de la Section du rapport et des études du Conseil d'État.



Fethi Benslama :
« On en est venu aujourd'hui à une sorte de terrorisme "pour tous", utilisant les multiples moyens de communication qui permettent de voir et de donner à voir »

médiatique, dès lors, ne serait-il que partiel, pourrait être générateur de rumeurs pernicieuses. Et il faut aussi penser aux victimes des attentats qui pourraient avoir le sentiment de subir une sorte d'incompréhensible rélévation si l'on taisait ce qui vient de leur arriver, à eux ou à leurs proches ! Et encore à tous ces jeunes Français – plusieurs milliers nous dit-on – qui sont allés combattre en Syrie et dont beaucoup y sont morts. Comment ne pas nous interroger sur leurs motivations et comment ne pas faire part de ces interrogations au public ?

Jean-François Théry : On peut néanmoins se demander combien, parmi tous ces jeunes que vous venez d'évoquer, ont été conduits à faire le choix de leur engagement à la suite des informations qu'ils ont reçues de la part des médias ? Nous ne le savons pas exactement bien sûr, mais nous présentons qu'il s'agit d'un phénomène contagieux !

P.L. : Fethi Benslama, vous avez publié à ce sujet dans *Le Monde* un article dans lequel vous attiriez

l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas entrer dans le jeu individuel d'autoglorification des terroristes en renonçant à rendre publics leurs noms. Pouvez-vous nous éclairer sur les raisons qui vous ont poussé à prendre cette position ?

Fethi Benslama : Je suis parti en l'occurrence de mon expérience, c'est-à-dire de celle de quelqu'un qui rencontre en consultation des jeunes, dont certains se sont « radicalisés », ou de mes contacts avec des juges qui ont affaire à eux. Je me suis prononcé en faveur de l'anonymat, non par des mesures contraignantes mais plutôt par une sorte de pacte entre les médias à ce sujet. Les jeunes qui se radicalisent ont entre 15 et 25 ans, ils sont donc dans la période de l'adolescence ou de son prolongement. Ils sont plus ou moins fragiles, avec un large spectre qui va depuis des difficultés familiales ou environnementales jusqu'à de franches pathologies y compris, à l'extrême, des troubles d'ordre psychotique. Je dirai pour simplifier qu'on en est venu aujourd'hui à une sorte de terrorisme « pour tous », utilisant les multiples moyens de communication qui permettent de voir et de donner à voir. Ainsi Mohammed Merah a-t-il filmé ses actes avec une caméra *GoPro*, y compris l'assassinat des enfants, et il a immédiatement envoyé son film à la chaîne de télévision *Al Jazeera*. On a donc affaire à des stratégies visant à toucher le plus grand nombre, accompagnées d'une recherche de reconnaissance, de médiatisation, particulièrement importante pour ces jeunes : les médias font d'eux ce qu'ils souhaitent être, c'est-à-dire des guerriers dont

on parle à l'échelle mondiale, des héros reconnus comme tels par les leurs. Et les réseaux sociaux, en fait, les intéressent moins que les médias car les médias font partie des institutions et ont donc un poids beaucoup plus important à leurs yeux. Même si la confiance n'est pas totale dans les médias au sein de la population, leur crédibilité est quand même plus grande en termes d'image que celle des réseaux sociaux, et donc être reconnus par eux...

P.L. : ... est une forme d'authentification de la légitimité de leurs actions ?

F.B. : Exactement ! On parle aujourd'hui, en France, d'environ 12 000 jeunes radicalisés ou en passe de l'être, et ce chiffre est sans doute minimisé au regard de la réalité, ce dont me convainquent mes consultations.

G.R. : Il faut sans doute en effet faire une distinction entre des actions terroristes montées de façon très organisée (comme le fut l'attentat contre *Charlie hebdo*) et puis des actes individuels qui peuvent relever, comme l'a souligné Fethi Benslama, de comportements quasi pathologiques voire franchement pathologiques de la part des jeunes dont vous parlez. Nous ne disposons plus des contrôles qui existaient auparavant, au niveau de la famille, de l'école, du service militaire pour les jeunes hommes, ou encore d'un emploi. Maintenant les jeunes sont souvent seuls chez eux, sans perspective professionnelle immédiate, soumis à l'influence des réseaux sociaux. Il suffit dès lors qu'ils aient une certaine fragilité psychologique pour qu'ils soient tentés

d'exprimer la violence interne qu'ils ressentent par des passages à l'acte.

F.B. : Taire le nom de ces jeunes lorsqu'ils passent à l'acte pourrait me semble-t-il contribuer de façon significative à réduire les phénomènes contagieux que nous évoquons. Je crois en outre que cela ne nuirait en rien à la nécessité évidente d'informer et à la qualité de l'information fournie.

H.K. : Je vous entends ; néanmoins, dans mon journal, nous avons décidé de ne pas cacher les noms des terroristes : ils sont de toute façon révélés par les réseaux sociaux !

J.-M.C. : Comment les médias traditionnels – qui demeurent en effet, comme vous le dites, Fethi Benslama, des références, des structures d'authentification des informations – pourraient-ils garder leur crédibilité en cachant des noms que tout le monde connaît ?

L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL

P.L. : Tout ce que nous venons d'entendre éclaire la diversité des problèmes qui sont attachés aux actes terroristes, quelles que soient leurs modalités de préparation et d'exécution. Il me semble toutefois indispensable de bien faire la distinction entre la question spécifique de la diffusion des informations immédiatement consécutives aux attentats et toutes les questions qui ont trait à leur genèse ou à leurs conséquences à moyen ou à long termes. Comprendre ce qui se passe avant et après est essentiel mais n'efface pas l'interrogation clairement posée par Hala

Kodmani : fait-on ou non ce qu'il est raisonnable de faire au moment où se produit un attentat et où l'intérêt majeur de ceux qui l'ont provoqué est qu'on en parle le plus possible et de la façon la plus dramatique possible, leur objectif étant de déstabiliser la société à laquelle ils s'attaquent avec les moyens dont ils disposent, ceux qu'on résume par le mot de « terrorisme ». L'information qui est donnée après les attentats ne concerne pas que les jeunes dont nous venons de parler mais bien toute la population et c'est à elle qu'elle communique le sentiment que ledit terrorisme est devenu une menace majeure. Or ce n'est évidemment pas le cas, quels que soient l'horreur qu'il inspire et le malheur infligé à ceux qui en sont victimes. Pour ne parler que des victimes, les accidents de la route provoqués par des chauffards alcoolisés ou drogués ou qui conduisent à des vitesses invraisemblables tuent ou blessent bien plus que les attentats mais ils n'ont pas du tout le même impact psychosociologique que ces derniers. Cette différence n'est-elle pas au moins pour partie la résultante de la façon différentielle dont l'information est traitée dans l'un et l'autre cas ? Et ce différentiel n'est-il pas pour partie la résultante de l'utilisation – qui, incontestablement, pose problème – du mot « guerre » pour résumer la situation présente – la France serait « en guerre » –, mais aussi du mot « terrorisme », un mot tellement connoté et dont l'emploi est quand même paradoxal puisqu'on qualifie de « terroristes » des gens dont on refuse par ailleurs explicitement qu'ils puissent semer la terreur !

J.-M.C. : Je suis en effet pour ma part surpris que, depuis l'origine, les hommes politiques français se soient accordés pour parler de « guerre » à propos de ces événements. Cela déplace le problème, pour deux raisons. La première est que cela semble impliquer que nous ayons affaire à un ennemi extérieur, étranger, alors même que la menace – ou une bonne partie de celle-ci – est d'ordre interne à notre pays. Faudrait-il alors parler de guerre civile ? En Syrie il y a une guerre civile, je ne crois pas que ce soit le cas pour la France ! La seconde raison est que d'utiliser ce terme fait complètement le jeu des « terroristes », par exemple en légitimant leur utilisation du mot « soldats » pour désigner leurs « combattants » : on les met en quelque sorte en situation d'égalité avec nous. Nous reconnaissons ainsi implicitement l'existence de « l'État » islamique ! S'agissant en revanche de l'emploi du mot « terroristes », je suis plus embarrassé car je n'ai pas en tête d'autre expression pour désigner les auteurs d'attentats. La seule chose qu'on puisse dire est que, depuis que des anarchistes posaient des bombes, on a pris l'habitude d'utiliser ce terme qui fait désormais partie du langage courant...

P.L. : Vous avez raison de dire que l'utilisation du mot guerre valide en quelque sorte de facto l'existence de « l'État » islamique. Mais ce n'est pas par hasard que cette organisation a adopté cette dénomination en même temps qu'elle s'implantait sur un territoire. Et il est quand même difficile de nier qu'il existe un état de guerre ouverte au niveau des combats qui se déroulent actuellement

aux frontières et à l'intérieur de ce territoire.

F.B. : Un pays peut effectivement être en guerre sans que celle-ci n'atteigne son territoire national. Que l'on songe par exemple à la situation des États-Unis au moment de la Seconde Guerre mondiale ! Il existe manifestement un état récurrent de guerre au Proche-Orient depuis la Première Guerre du Golfe. La France n'a pas participé à toutes ses étapes mais elle est présente, en tant que puissance, dans celle qui se déroule actuellement. Il y a certes différentes formes de guerre, qu'on peut qualifier de faible ou de forte intensité, mais nier que nous soyons actuellement en guerre me paraît surprenant. Quant à l'emploi du mot terroriste, il pose effectivement problème, comme le démontre, si besoin était, l'Histoire. L'outil linguistique avec lequel on travaille actuellement est plutôt le terme de « radicalisation », ou encore celui de « radicalisation violente ». Et je pense qu'il faut oser dire que nous avons affaire à des gens qui, au nom de cette radicalisation violente, commettent des crimes lorsqu'ils s'attaquent non pas à des combattants en armes mais à des populations civiles. Ce sont en réalité des criminels !

RECOURIR À LA LOI ?

P.L. : Jean-François Théry, estimez-vous possible de recourir à la loi pour gérer les conditions dans lesquelles se déroule l'information sur les attentats non pas à distance d'eux – elle doit alors évidemment être complètement libre – mais « en temps réel », c'est-à-dire au moment où ils se produisent ou dans les heures ou jours



qui suivent, c'est-à-dire au cours de la période d'intense émotion qui les accompagne ?

J.-F.T. : Très sincèrement je ne le crois pas. La première raison qui explique ma réticence est toute simple : je pense qu'une loi de cette nature aurait toute chance d'être jugée non conforme à la Constitution. Au-delà de cette raison formelle, il faut s'interroger sur ce que seraient les termes d'une telle loi, définir avec précision ce qu'elle interdirait de faire. Une loi, c'est une collection de normes qu'il faut impérativement énoncer en tant que telles. Je serais pour ma part très embarrassé d'avoir à les exprimer de façon concrète. En fait c'est à la jurisprudence ou à la déontologie que nous pouvons le plus aisément recourir en la matière, et cela ne veut absolument pas dire de ne rien faire. Nous devrions faire plus clairement appel au concept de responsabilité, associé à la représentation que nous nous faisons de celui de liberté. De l'autre côté de l'Atlantique, nous le savons bien, la base idéologique de la Constitution est la totale liberté

Jean-François Théry : « Nous devrions faire plus clairement appel au concept de responsabilité, associé à la représentation que nous nous faisons de celui de liberté »



Jean-Marie Charon :
« [Je pense à] l'inefficacité probable de limitations de l'information dans un monde où elle arrive via les réseaux sociaux et par toutes sortes de sources extérieures à notre pays, donc non contrôlables »

d'expression, ce qui n'est pas le cas en France puisque nous avons des lois qui la limitent, et cela notamment au nom de la sauvegarde de « l'ordre public ». Nous avons donc conscience de la nécessité de recourir à des procédures de conciliation. Mais celles-ci ne peuvent reposer que sur la jurisprudence, ne serait-ce que dans la mesure où toutes les situations auxquelles nous avons affaire sont spécifiques. Et c'est bien sûr au juge qu'il appartient d'effectuer lesdites conciliations.

P.L. : Comment dès lors rendre opératoires les pistes déontologiques esquissées ? Les grands médias s'en préoccupent-ils ?

H.K. : Oui, cela se fait. Insuffisamment sans doute, mais cela se fait. La première étape de la déontologie est de ne pas diffuser une information dont on n'est pas certain et nous passons notre temps à de telles vérifications. Nous sommes conscients des responsabilités qui sont les nôtres en la matière. Nous avons eu, dans le cadre de nos organisations professionnelles,

des colloques à ce sujet, donc des échanges approfondis, et cela depuis plusieurs années. Mais je voudrais surtout insister sur quelque chose que vous avez dit à juste titre et qui n'est pas suffisamment mis en valeur actuellement à mon avis : la nécessaire relativisation des événements violents que sont les attentats. Il me semble que nous cédonc trop aux pressions que nous subissons en faveur de ce que j'appellerai volontiers l'attractivité des sensations fortes. Cependant, là, nous ne sommes pas les seuls coupables, nous les journalistes ! Tout le monde s'y met, à commencer par la classe politique ! Récupération et instrumentalisation sont maintenant des phénomènes généralisés, et nous rendons évidemment service aux terroristes par notre attitude collective en la matière. Couvrir un événement par une information est une chose, y revenir et y revenir sans cesse, broder autour de lui, en rajouter en est une autre !

F.B. : Vous invoquez ainsi une nécessité d'autolimitation que je ne peux pour ma part que chaleureusement approuver. C'est probablement là l'une des voies qui permettraient de limiter efficacement l'aide indirecte apportée aux terroristes par les excès d'information que nous avons évoqués.

J.-M.C. : Je partage pleinement cette position mais je voudrais néanmoins revenir sur les conséquences potentielles de l'utilisation du concept de guerre. J'ai dit mes réserves à ce sujet mais si elles ne sont pas retenues et si nous sommes véritablement en état de guerre, on ne peut éviter, à un moment ou à un autre,

de rappeler que la tradition française en matière d'information dans de telles situations a conduit effectivement à des limitations formelles d'expression, voire à une authentique censure. On ne peut donc totalement éliminer l'hypothèse d'y revenir, avec les réserves que nous pouvons avoir à leur sujet, à commencer par celle de l'inefficacité probable de telles limitations dans un monde où l'information arrive via les réseaux sociaux et par toutes sortes de sources extérieures à notre pays, donc non contrôlables.

J.-F.T. : Je voudrais simplement ajouter, en tant que juriste, que, chaque fois que l'on a recouru à diverses formes de censure, on a pu le faire parce qu'on était dans des situations qui étaient formellement reconnues comme exceptionnelles, par exemple par l'existence de déclarations de guerre ou d'autres formes juridiques de même nature. Tel n'est pas le cas aujourd'hui et je maintiens que, dans ces conditions, il serait extrêmement difficile de prendre des mesures législatives.

POURQUOI CETTE RUPTURE DE L'UNION NATIONALE ?

P.L. : Gérard Roche, comment se fait-il qu'il y ait eu rupture de l'union nationale après l'élan extraordinaire que nous avons tous constatés au moment du Congrès qui a suivi les attentats du 13 novembre 2015 et au cours duquel le Président de la République a été applaudi par l'ensemble de la classe politique lorsqu'il a évoqué, en particulier, la possibilité de prononcer la déchéance de nationalité des terroristes responsables de tels attentats ?

G.R. : J'étais moi-même présent lors de ce congrès, en tant que sénateur, et, je dois le dire, profondément ému par cet élan de solidarité exceptionnel. Et puis, hélas, le climat a très rapidement changé et les passions politiques ont repris le dessus, avec bien sûr en vue la question envahissante de l'échéance présidentielle. Il y a eu alors trois phases successives. Au cours de la première l'opposition a pris fortement conscience que l'événement servait les intérêts de l'actuel président au regard de son éventuelle candidature à un nouveau mandat. La deuxième phase a consisté pour l'opposition à essayer de tourner la situation en sa faveur, en mettant l'accent sur les insuffisances de la lutte contre le terrorisme et en n'hésitant pas à recourir, de façon totalement démagogique, à des amalgames tout en prétendant bien entendu le contraire. Et la troisième phase est la dérive odieuse qui s'amorce avec le recours électoraliste au concept d'identité nationale, avec les risques manifestes qu'il induit de retour à la xénophobie et au racisme.

P.L. : Au-delà des manœuvres électoralistes que vous dénoncez à juste titre, je crois qu'il faut quand même se poser la question de ce qui autorise un certain nombre de leaders de l'opposition à rompre l'union nationale de façon aussi violente. Qu'on partage ou non leurs options politiques, on ne peut me semble-t-il les renvoyer tous à un état de purs manœuvriers : la plupart d'entre eux ont une vision politique, ils y croient, ils la défendent et on ne peut leur faire le procès d'intention qui consisterait à les accuser de faire complètement passer leur ambition politique personnelle aux dépens



Gérard Roche : « Il y a quand même aujourd'hui une addiction au pouvoir personnel, dont rend compte la multiplicité des candidatures à la Présidence de la république, qui ne laisse pas d'être inquiétante »

des intérêts vitaux du pays. Il faut donc rechercher une hypothèse alternative et celle qui me paraît s'imposer est la suivante : quelle que soit la douleur des victimes des attentats et la solidarité qu'on éprouve à leur égard, la portée réelle de ces événements sur ce qu'est notre pays, sur ses forces vives, sur sa capacité de défense et de projection dans l'avenir, cette portée est en fait assez dérisoire. Ne pas admettre cette relativisation impliquerait de penser que les acteurs politiques en question se conduisent de façon véritablement immorale. A-t-on vraiment le droit de le faire ?

G.R. : Vous avez sans doute largement raison mais il y a quand même aujourd'hui une addiction au pouvoir personnel, dont rend compte la multiplicité des candidatures à la Présidence de la république, qui ne laisse pas d'être inquiétante.

J.-F.T. : Et ce d'autant qu'elle prend appui sur l'émotion, c'est-à-dire sur la façon la plus contestable de prendre en compte les éléments fondateurs de ce qu'on appelle une démocratie.

P.L. : Ce que vous dites l'un et l'autre ne peut qu'inciter la revue à revenir, dans ses futures réflexions, sur le concept même de démocratie, sur ses modalités d'organisation, sur la place en son sein de l'information et en particulier de l'image qui tend, nous le savons, à se substituer à l'écrit et à la réflexion. Sans doute ces questions sont-elles en fait fondamentalement à l'arrière-plan de celles que nous avons abordées de front aujourd'hui. ☺

PROPOS RECUEILLIS ET RETRANSCRITS

PAR PHILIPPE LAZAR

PHOTOGRAPHIES DE JEAN-FRANÇOIS LÉVY